

---

## REMANIEMENT DU CADASTRE

---

# AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

---

**MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de SAINT DENIS D'OLERON sont informés que le remaniement du cadastre y sera entrepris le**

**Ils sont instamment invités :**

**- à fournir au géomètre chargé des travaux toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles et à lui communiquer les plans qu'ils possèdent ;**

**- à l'accompagner sur le terrain lors des opérations de reconnaissance ou de délimitation des propriétés dont le déroulement leur sera indiqué, dans la commune des travaux, par une carte du territoire placardée à la mairie et, dans les communes limitrophes, par voie d'affiches.**

Le Maire,



## Le remaniement cadastral

Le service du cadastre se livre actuellement à de très importants travaux de remaniement du plan.

Cette opération consiste à remplacer le plan rénové pour 1936, actuellement en vigueur, dont la précision est insuffisante ou dont l'échelle est devenue inadaptée par un plan topographique au 1/1000 permettant de distinguer les détails avec une précision accrue.

Le chantier, réalisé par le Pole topographique départemental, couvre une grande partie de la commune de SAINT DENIS D'OLERON.

Ces travaux font appel à des procédés photogrammétriques. Le plan sera établi à partir de l'assemblage de photographies aériennes, prises à une altitude de 600 mètres, calé par le système G.P.S.

Si vous êtes propriétaire dans le périmètre du chantier, vous serez convoqué sur le terrain par les géomètres remanieurs en 2009. **Tous les propriétaires fonciers sont tenus, à cette occasion de préciser la position de leurs limites parcellaires. Cette opération de délimitation s'accompagnera de mesurages complémentaires sur le terrain** qui permettront l'équipement de la stéréominute de restitution, ébauche du plan, issue de l'exploitation des photos aériennes.

Les premières feuilles verront le jour au cours de l'année 2009.

A l'issue des travaux de terrain, chaque propriétaire sera informé individuellement du changement d'identifiant de ses parcelles et des nouvelles contenances. Le plan nouveau sera soumis à enquête publique à la mairie.

Le plan sera ensuite publié à la conservation des Hypothèques à qui incombera la lourde tâche d'intégrer tous ces changements au Fichier Immobilier.

**Les travaux de délimitation et de complètement commenceront début avril 2009.**

Les intervenants sont :

Mme BERTHOMET Nadège, géomètre

Mr BERTHOMET Claude, géomètre

Mr LANQUETIN Patrick, géomètre

Mr LE SOURT Philippe, géomètre

Accompagnés de

Mr BALDO Vincent, aide géomètre

Mr TEXIER Claude, aide géomètre

Tous titulaires d'une commission professionnelle justifiant de leur identité et d'une copie de l'arrêté préfectoral d'ouverture des travaux.